

Procès-verbal de la séance du
Conseil municipal
du lundi 24 avril 2023
(no 23)

LÉGISLATURE 2020-2025

Sont présent-es :

Membres de l'Exécutif

Monsieur	Serge BROQUARD	<i>Maire</i>
Monsieur	Bernard MITTEY	<i>Adjoint</i>
Madame	Emmanuelle SPINEDI	<i>Adjointe</i>

Bureau du Conseil

Monsieur	Christophe BONGARD	<i>Vice-président</i>
Madame	Caroline RADICE	<i>Secrétaire</i>

Membres du Conseil municipal

Monsieur	Jean-François BEAUSOLEIL
Madame	Marie-France DEMONT
Monsieur	Jean-Paul GAILLARD
Monsieur	Edgar CARDOSO INACIO
Monsieur	Thomas LÄSER
Monsieur	Jean-Pierre RENGGLI
Monsieur	Emmanuel ROSSI
Monsieur	Joseph-Marie THORENS

Excusés : Jacques-André ROMAND *Président*
Paulo RODRIGUES DA GUERRA *Conseiller municipal*

Public : -/-

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du 20 mars 2023
2. Présentation des comptes 2022
3. Poursuite des discussions sur la répartition des membres des commissions
4. Communication du bureau du Conseil municipal
5. Communication du maire
6. Rapport des commissions
7. Propositions individuelles et questions

M. le Vice-Président souhaite la bienvenue à tous et ouvre la séance à 20h. Il excuse l'absence de MM. Rodriguez da Guerra et Romand.

1. Approbation du procès-verbal du 20 mars 2023

M. Rossi souhaite ajouter la remarque suivante :

P. 4 – point 8 – dernier § : « D'autre part, certains membres.... dans l'église de Presinge. **M. Rossi demande que la commission idoine remonte la remarque à l'école.** »

M. le Vice-Président constate qu'aucune autre remarque n'est formulée.

Les personnes présentes à cette séance approuvent à l'unanimité le procès-verbal avec cet ajout.

2. Présentation des comptes 2022

M. le Vice-Président passe la parole à **M. le Maire**.

La commission des finances s'est réunie le 20 avril dernier pour examiner les comptes 2022 préparés par Mme Radice et M. Teles de la Fiduciaire Chavaz, en présence des membres de l'Exécutif. **M. le Maire** tient surtout à souligner que le résultat positif de l'année doit être pris avec prudence. En effet, s'il n'y a pas de grandes variations dans les comptes de fonctionnement par rapport au budget, l'excédent final est principalement dû à la réévaluation du patrimoine financier, opération qui se fait tous les 5 ans. Les revenus d'impôts des personnes physiques et morales sont en baisse et il a fallu rembourser une partie des impôts perçus les années précédentes.

Tous les membres du Conseil ont reçu des documents détaillant les comptes 2022 et **M. le Maire** va commenter les principales annexes.

Annexe 4

Administration générale

- Conseil municipal et Exécutif : charges non engagées (2 personnes au voyage des maires et adjoints, report solde CM 2021)
- Services généraux : charges non engagées ou transférées (salaires, assurances maladie, honoraires pour tiers et diminution des amortissements due au transfert de valeurs du Patrimoine Administratif au Patrimoine Financier)

Ordre et Sécurité publics, Défense

- Questions juridiques (chiffres donnés par l'arrondissement de l'Etat-Civil)
- Service du feu (hydrante non remplacée, moins d'exercices effectués par le GILS)
- Défense (charges de l'ORPC)

Formation

- Scolarité obligatoire (estimations difficiles pour transports supplémentaires des élèves, nombre de repas du restaurant scolaire)

Culture, sport et loisirs, églises

- Culture, autres : charges non engagées (conférences, concerts, manifestations non organisées)
- Sports et loisirs : dépassement (2 repas pour les aînés au lieu de 1)

Sécurité sociale

- Famille et jeunesse : reçu bonification de la crèche de Puplinge (location de places à d'autres communes). Pour la crèche de Meinier, moins de rétribution annoncée (Presinge a loué des places à d'autres communes)
- Domaine social : le budget pour l'aide en Suisse n'a pas été utilisé en totalité

Transports

- Circulation routière : charges non engagées (entretien des routes)
- Transports publics : dépassement (davantage de subventions pour abonnements annuels TPG)
- Transports, autres : moins de subventions pour VAE distribuées

Protection de l'environnement et aménagement du territoire

- Traitement des eaux usées : délibération crédit supplémentaire de F. 25'000 pour réfection canalisations route de la Louvière
- Gestion des déchets : coûts en diminution (probable meilleur tri, estimations difficiles)
- Protection de l'environnement : charges non engagées (élagages, creuses de tombes)
- Aménagement du territoire : charges non engagées

Finances et impôts

- Les chiffres sont donnés par l'Administration fiscale cantonale. Les revenus sont presque 50% inférieurs à ceux de 2021 et ne devraient pas être meilleurs pour les années suivantes. De plus, des correctifs sur les impôts 2021-2022 ont diminué grandement les apports.

Résultat des comptes de fonctionnement 2022 :

Total des charges :	Fr.	4'270'516.56
Total des revenus :	Fr.	5'181'789.89
Excédent	Fr.	911'273.33

Annexe 8

Résultat des réévaluations 2022 du Patrimoine Financier (PF) :

Impact sur les revenus de Fr. 1'178'034.80 net, mais ne représente pas une rentrée d'argent.

Annexe 13

Récapitulation des investissements du Patrimoine Administratif (PA) :

Donne les informations sur les investissements réalisés dans l'année

Annexe 17

Liste suivi budgétaire :

Récapitulatif des dépassements budgétaires qui sera à voter dans les délibérations d'approbation des comptes.

M. Beausoleil, membre de la commission des finances, confirme que les revenus n'atteignent pas ce qui était attendu et que l'effet sur les comptes est doublé en raison des correctifs d'impôts sur les années précédentes. Il relève que la bonne gestion des charges par l'Exécutif, qu'il remercie, permet de présenter un résultat positif et d'avoir une trésorerie capable de faire face aux remboursements d'impôts demandés. Il souligne qu'il faudra être méfiants pour les prochaines années en raison des correctifs d'impôts à venir et des baisses de revenus. D'autre part, il informe que la commission des finances, par l'intermédiaire d'un message de son président, a donné un préavis positif pour l'approbation des comptes et remercie également toutes les personnes qui ont suivi et préparé ces comptes.

Mme Radice ajoute que le réviseur externe a communiqué qu'il recommande l'approbation des comptes et que son rapport complet sera terminé pour la séance du 8 mai 2023.

3. Poursuite des discussions sur la répartition des membres des commissions

M. le Vice-Président ouvre la discussion sur la répartition des membres dans les différentes commissions suite à l'élection de Mme Demont et suite à la suspension de ce sujet lors de la précédente séance.

Mme Demont réitère son vœu d'intégrer la commission des bâtiments, car elle estime important que les locataires des immeubles communaux puissent rapporter leurs problèmes et leurs souhaits au niveau du Conseil municipal.

M. Renggli rappelle que cette commission comporte déjà quatre membres plus le président.

M. le Vice-Président lance la discussion et un tour de table permet d'entendre les différentes positions.

Finalement, **M. le Vice-Président** résume la nouvelle répartition convenue pour les commissions :

Sociale : inchangée

- Exécutif : Mme Spinedi
- Président : M. Rossi
- Membres : MM. Romand et Thorens

Ecole & Sport : nouvelle

- Exécutif : M. Broquard
- Président : M. Renggli

- Membres : Mme Demont et MM. Gaillard et Thorens

Culture & Manifestations : inchangée

- Exécutif : M. Mittey
- Président : M. Rossi
- Membres : MM. Cardoso Inacio, Gaillard et Rodrigues da Guerra

Bâtiments : nouvelle

- Exécutif : M. Mittey
- Président : M. Gaillard
- Membres : Mme Demont et MM. Cardoso Inacio, Renggli et Rodrigues da Guerra

Environnement : inchangée

- Exécutif : Mme Spinedi
- Président : M. Läser
- Membres : MM. Bongard, Cardoso Inacio, et Thorens

Routes, transports & Sécurité : inchangée

- Exécutif : M. Broquard
- Président : M. Bongard
- Membres : MM., Cardoso Inacio, Läser et Thorens

Finances : nouvelle

- Exécutif : Mme Spinedi, MM. Broquard et Mittey
- Président : M. Romand
- Membres : Mme Demont et MM. Beausoleil et Renggli

Aménagement du territoire & Projet de développement villageois : inchangée

- Exécutif : Mme Spinedi, MM. Broquard et Mittey
- Président : M. Beausoleil
- Membres : MM. Läser, Rodrigues da Guerra et Romand

4. Communication du bureau du Conseil municipal

a. Courrier d'information

La Mairie a reçu un courrier en provenance d'une association suisse concernant la délivrance d'autorisations de construire pour les antennes 5G. Il est adressé à tous les membres du Conseil municipal et est disponible au secrétariat de la mairie.

b. Bureau du Conseil municipal 2023-2024

Lors de la séance du 8 mai, le Conseil municipal devra élire les membres du Bureau pour la prochaine année de législature. Les candidats à la présidence et à la vice-présidence sont priés de s'annoncer auprès de M. Romand avant la séance.

5. Communication du Maire

a. Plan directeur forestier

La commission de l'environnement devra examiner le Plan directeur forestier qui sera mis à l'enquête publique ces prochains jours. Les observations éventuelles devront faire l'objet d'une résolution du Conseil municipal, faute de quoi un silence vaudra approbation sans réserves.

b. Promotions citoyennes

La traditionnelle soirée organisée par la Ville de Genève pour tous les jeunes du Canton atteignant leur majorité en 2023 aura lieu à l'automne au BFM. Les membres du Conseil qui souhaitent accompagner les nouveaux citoyen-nes de Presinge à cette manifestation sont priés de s'annoncer auprès du secrétariat.

c. Avis de travaux

Les travaux pour le rehaussement de quais de bus et le réaménagement du carrefour entre les routes de Cornière, Cara et Presinge ont débuté et dureront dix semaines environ.

d. Rapport administratif 2022

Le délai pour la remise des textes pour ce rapport est échu et les présidents de commission n'ayant pas encore donné les leurs sont priés de le faire dans les prochains jours.

6. Rapport des commissions

a. Culture

M. Rossi rapporte que la Balade transfrontalière du 23 avril 2023 s'est bien passée et que la prochaine édition a été fixée au 28 avril 2024. Il signale que la mairie de St-Cergues a envoyé un mail aux différentes communes pour les avertir qu'une photo réunissant les 7 maires serait prise le dimanche à midi par une journaliste. Malheureusement, ce message est arrivé après la fermeture du secrétariat le vendredi en début d'après-midi et l'information n'est pas parvenue jusqu'à M. le Maire de Presinge.

D'autre part, **M. Rossi** déplore que la commune de Presinge soit la seule à n'offrir qu'un bon cadeau dans un restaurant alors que toutes les autres en offre deux. Il souhaite que la commission en discute pour l'année prochaine. Enfin, **M. Rossi** tient à remercier le secrétariat, M. Antoniazzi et l'association Aquacool pour leur travail et investissement pour cette manifestation.

b. Bâtiments

M. Gaillard déclare que la commission a renoncé à se réunir suite à la séance extraordinaire du 5 avril 2023. Il rappelle qu'une autorisation de construire est en force depuis l'automne passé pour la pose d'une barrière aux dépendances de la Ferme Gallay et pour l'édification de boxes sur les places de parking.

M. Gaillard a rencontré tous les nouveaux locataires qui attendent avec impatience ces abris qui leur serviront de caves. Selon leurs dires, la régie leur avait annoncé, au moment de la signature du bail, qu'ils en auraient bientôt. **M. Beausoleil** demande que la régie confirme par écrit à la mairie qu'ils ont bien déclaré cela. **M. Mittey** affirme que les locataires ont signé des baux ne comportant pas de caves.

c. GILS

M. Thorens communique que le comité du GILS a validé les Points de Rencontre Urgence (P.R.U.) pour les deux communes. Il s'agit d'un protocole mis en place par l'Etat en cas de catastrophe naturelle ou de coupures de courant prolongées. À Presinge, le premier point sera l'ancien local des pompiers (route de la Louvière 8) et, si la crise devait s'amplifier, ce sera le local au sous-sol de l'école (route de La Louvière 4). L'équipement de base se composera d'un kit d'urgence, d'un défibrillateur, de radios polycom et d'une génératrice. En cas d'alerte, deux pompiers volontaires seront sur place au départ et la Protection civile prendrait le relais sur le long terme.

M. le Maire précise que ce protocole a été décidé car l'Etat craint des coupures importantes de courant l'hiver prochain et veut protéger les personnes les plus vulnérables (ex : ayant besoin d'un respirateur). Tous les P.R.U. seront signalés par un oriflamme orange semblable dans toute la Suisse.

d. Ecole

M. Renggli rappelle que la fête des Promotions aura lieu le vendredi 30 juin, mais qu'il ne pourra pas être présent. La commission doit se réunir pour préparer cette manifestation.

7. Propositions individuelles et questions

M. Läser vient aux nouvelles concernant l'auberge communale. **M. le Maire** répond qu'il y a eu plusieurs visites et divers dossiers reçus. La régie doit faire le tri des candidats sérieux avant de les proposer à l'Exécutif prochainement. Quant au rapport du SCAV, il soulève quelques modestes travaux à faire, mais déclare que les locaux sont louables en l'état. **M. le Maire** espère, comme tout le monde, que ce lieu puisse ouvrir pour la belle saison.

M. Cardoso Inacio annonce que la première projection de cinéma en plein air à Presinge aura lieu le samedi 5 août dans le parc devant la salle communale. Le film, tout public, « Les Goonies » a été choisi. En cas de mauvais temps, la projection se fera dans la salle de gym. Les riverains seront avertis en temps voulu.

M. Rossi revient sur la question des parkings souterrains et demande à l'Exécutif s'il n'aurait pas été possible de discuter du sujet avant la séance ordinaire du 20 mars, ce qui aurait pu éviter la tenue de la séance

extraordinaire. **Mme Spinedi** répond négativement, car d'une part l'information a été reçue lors de la séance de la commission de l'aménagement, donc juste avant la séance du Conseil et d'autre part, un embargo sur l'état des finances était en vigueur jusqu'au 30 mars, empêchant d'avoir une discussion avec tous les arguments. **M. Beausoleil** précise encore une fois qu'il ne s'agit pas de supprimer 40 places, mais de l'obligation pour les coopératives de construire 160 places et non pas 200 comme il a été mal compris depuis le début.

Il est répondu à **M. Läser** que l'Exécutif a pris acte de la résolution du 5 avril 2023 prise par le Conseil municipal, mais, comme il a été clairement expliqué alors, cette décision n'est pas contraignante pour l'Exécutif. **M. le Maire** ajoute que la discussion sur la problématique du stationnement dans l'ensemble de la commune doit être reprise, mais que celle sur cette construction en particulier a déjà été largement débattue et expliquée précédemment.

M. Cardoso Inacio demande si des instructions particulières sur le comportement à adopter ont été données par l'Etat suite aux observations de la présence d'un loup dans les parages les derniers jours. **Mme Spinedi** répond que non et qu'il s'agit certainement d'un loup solitaire en transit, comme l'an dernier.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21h10.

Christophe BONGARD
Vice-Président du Conseil

Caroline RADICE
Secrétaire du Bureau

Procès-verbaliste : Martine Gremion Engeler